

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
 ARRONDISSEMENT : Mende
 CANTON : Nasbinals

Envoyé en préfecture le 17/03/2015

Reçu en préfecture le 17/03/2015

Affiché le

N°05/2015Berger
Levrault

ID : 048-214800914-20150316-2015_5-DE

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 16/03/2015**

**OBJET : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION :
 Versement fonds de concours**

L'an deux mille quinze et le seize mars à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme CHAYLA Valérie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-26,
 Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

Vu les statuts du syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère,
 Monsieur le Maire expose :

Les travaux d'électrification désignés ci-après étant achevés, l'entreprise chargée de leur réalisation a adressé ses décomptes au SDEE pour un montant supérieur à l'estimation réalisée.

Le fonds de concours sollicité auprès de votre commune est donc revu en conséquence D'un montant initial de 12 778.98 € il s'établit désormais à 14 179.95 :€ selon les plans de financement suivants :

MARCHASTEL

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement Bourg tranche 2 et abords point tri	36 213.80 €	Participation du SDEE	25 896.49 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant H.T. des travaux HTA moins 3 branchements à 2.000€ BT)	10 317.31 €
Total	36213.80 €	Total	36 213.80 €

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil bourg tranche 2 et abords point tri	11 587.92 €	Participation du SDEE	7 725.28 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant H.T. des travaux)	3 862.64 €
Total	11 587.92 €	Total	11 587.92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte** la proposition de Monsieur le Maire,
- **S'engage** à verser au SDEE le fonds de concours en une seule fois après l'achèvement des travaux.
- **Décide** d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 16/03/2015

Le Maire



Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le
et publication ou
notification
le